

## Trafic alterné et fermetures

**Canton** » L'heure est aux réfections de chaussées dans le canton de Fribourg. La police a communiqué hier plusieurs perturbations routières programmées ces prochains temps.

Dans le sud du canton, le trafic se fera de manière alternée sur la route traversant Saint-Martin du mardi 19 septembre à 5 h 30 jusqu'au jeudi 21 septembre à 5 h 30. L'accès à diverses routes communales sera restreint, voire impossible.

A Villars-sous-Mont, les travaux toucheront la route de l'Intyamon. Le trafic se fera de manière alternée du lundi 18 septembre à 6 h au vendredi 22 septembre à 6 h.

De gros travaux de génie civil auront également lieu à Neyruz, ce qui rendra la traversée du village difficile dès aujourd'hui et ce jusqu'au 23 décembre. Là également, le trafic se fera de manière alternée. Les forces de l'ordre encouragent les véhicules en transit entre Matran et Romont à contourner le village.

**Enfin**, des perturbations sont attendues sur la traversée de Belfaux dès aujourd'hui jusqu'au 22 décembre. La circulation sera alternée et les voitures en transit sont incitées à contourner la localité. »

LISE-MARIE PILLER

## Informers pour limiter les pollutions

**Canton** » L'Etat lance une action pour rappeler à la population que les choses jetées dans le caniveau aboutissent souvent dans un cours d'eau.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les grilles d'égout ne mènent pas forcément à une station d'épuration des eaux (STEP). Ainsi, les déchets et liquides jetés dans le caniveau aboutissent souvent dans un cours d'eau, causant parfois des dégâts à l'écosystème.

Pour informer la population, l'Etat de Fribourg lance une action de sensibilisation. Des plaquettes rondes d'une dizaine de centimètres, sur lesquelles figure l'inscription «Ne polluez

pas nos eaux», seront posées à côté des grilles pour attirer l'attention des passants sur cette problématique. La campagne a été lancée officiellement hier, avec la pose d'une plaquette juste à côté de l'auberge d'Avry, à Rosé.

«Il existe plusieurs polluants très toxiques pour la faune et la flore: l'eau de Javel, les produits phytosanitaires, la peinture, le ciment... Une étude a montré qu'un seul mégot de cigarette contient suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement nonante-six heures», indique Christophe Joerin, chef du Service de l'environnement (SEn). Ce service et

celui des Ponts et chaussées (SPC) collaborent pour la mise en œuvre de ce programme. Chaque année, le SEn est appelé pour 50 à 100 cas de pollution de cours d'eau dans le canton.

**Cette action** appuie la campagne lancée en 2013 par l'Association suisse des gardes-pêche dont le slogan était «Sous chaque grille se cache une rivière». Le budget alloué à cette opération s'élève à 3000 francs.

«Nous allons poser les plaquettes là où les piétons pourrissent les voir. Elles seront installées ces prochaines années dans le cadre des travaux d'entretien des routes», a précisé André Magrin, ingénieur cantonal. La

pose d'un tapis phono-absorbant à Rosé était l'occasion d'installer les premiers exemplaires.

«Les communes s'engagent pour le développement durable, la protection des eaux en fait partie. Nous allons suivre l'exemple du canton et en mettre aussi sur nos routes communales, le chemin de l'école peut être une bonne opportunité de sensibiliser nos enfants», estime Eliane Devaud, vice-syndique d'Avry.

L'initiative n'est pas réservée aux collectivités publiques. «Une information sera donnée aux communes, aux entreprises générales, à la Chambre immobilière, ainsi qu'aux régies», précise Christophe Joerin. »

ANNE REY-MERMET

Les remontées mécaniques de Charmey recherchent des perles rares. Un «coach» à la rescousse

# Cherche administrateurs qualifiés

« GUILLAUME CHILLIER

**Entreprise** » Mi-juillet, un audit de la société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes en Gruyère SA dressait un sombre tableau de la situation des remontées mécaniques charmey-sannes (*La Liberté* du 18 juillet). Parmi les pistes évoquées pour redresser la barre, les auditeurs préconisaient notamment de recomposer «un conseil d'administration de cinq à sept membres, expérimentés, venant d'horizons différents, avec une minorité de représentants communaux et une majorité d'externes, hors sérail de la commune». Tout l'inverse de la situation actuelle.



«Tous ceux que nous avons contactés ont décliné l'offre»

Etienne Genoud

Pour l'heure, ce conseil est composé de Sébastien Jacquat, ancien conseiller communal et actuel directeur de la société, de Nicolas Caputo, chef des finances de la HES-SO Fribourg, et d'Yves Page, syndic de Val-de-Charmey. Une composition fortement critiquée par les auditeurs. Dans leur document, récemment rendu public grâce à la mobilisation de la loi sur l'information et l'accès aux documents (lire ci-dessous), ils évoquaient un «fort potentiel de conflits d'intérêts» entre la commune et la société.

Mais changer les choses est plus facile à dire qu'à faire. «Depuis l'automne 2016, nous cherchons des personnes prêtes à



L'avenir à court terme des remontées mécaniques sera décidé en décembre par les citoyens de Val-de-Charmey. Vincent Murith-archives

intégrer le conseil», soupire Yves Page. Les perles rares ne se pressent pas au portillon. «Tous ceux que nous avons contactés ont décliné nos offres», précise Etienne Genoud, président du conseil d'administration et conseiller communal.

**Manque d'expérience**

L'audit soulignait également l'absence de délégation formelle de la gestion à la direction selon un règlement d'organisa-

tion». Un document obligatoire selon la loi et les statuts de la société. Enfin, des pratiques financières bien loin des standards préconisés dans le secteur étaient relevées.

Le constat était implacable, certes, mais une amorce de solution semble se dessiner progressivement avant l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu début octobre – alors que l'audit évoquait août 2017. Sous l'impulsion de l'Associa-

tion régionale de la Gruyère (ARG), un «coach» pourrait rejoindre prochainement la société afin d'apporter un soutien managérial. Les termes de ce soutien, qui a un coût non négligeable pour l'ARG, restent toutefois à préciser.

De plus, Sébastien Frossard, député UDC au parlement cantonal et propriétaire d'un alpage à Charmey, va se présenter au conseil d'administration. L'élu gravite déjà autour de la société

depuis avril. «Il nous apportera un relais politique important», se réjouit Etienne Genoud. «Et nous ne sommes qu'à la mi-septembre. Nous avons encore des contacts avec de potentiels administrateurs. Mais l'idée de professionnaliser le conseil (comme le recommandait l'audit, ndlr) a été écartée.»

**Aide technique apportée**

Reste l'aspect technique, souligné dans l'audit comme étant le gros point faible des administrateurs et du directeur. «Le chef technique actuel (qui n'est donc pas au conseil d'administration, ndlr) est jeune, mais il connaît parfaitement les machines. Et nous avons engagé un remplaçant qui connaît très bien le domaine au niveau administratif et juridique. C'est un vrai plus pour nous. Aujourd'hui, je peux dire que nous sommes très bien préparés techniquement», assure Etienne Genoud.

Assez préparés pour maintenir à la direction Sébastien Jacquat qui, selon l'audit, devrait dans l'idéal laisser sa place à une personne «de formation technique avec expérience dans le domaine»? «Nous verrons comment l'organigramme de la société sera remanié lors de

l'assemblée générale d'octobre», répond Etienne Genoud. Toujours est-il que ce poste ne coûte pas moins de 120 000 francs par année. D'où la proposition des auditeurs de trouver, par exemple, un directeur commun à plusieurs infrastructures sportives et touristiques de la région afin de faire des économies. Des éventualités qui restent pour l'heure en suspens.

L'avenir de la société se conjugue donc toujours au conditionnel, même si des signaux positifs apparaissent: la première étape pour l'obtention de la concession d'exploitation du Rapido Sky, d'une durée de 25 ans, a été passée. De plus, des stratégies touristiques «quatre saisons», également réclamées dans l'audit, sont en train d'être mises en place.

De quoi rassurer les instances intercommunales et cantonales – sollicitées pour le financement des travaux indispensables à moyen terme sur les infrastructures pour près d'un million de francs – ainsi que les citoyens charmey-sannes? Ces derniers donneront une première réponse en décembre. Ils devront alors dire s'ils acceptent d'éponger, à nouveau, les pertes récurrentes de la société. »

## ARRÊTER L'HIVER OU SUPPRIMER LE TÉLÉSIÈGE? INUTILE SELON L'AUDIT

L'audit des remontées mécaniques de Charmey, demandé par l'Association régionale de la Gruyère et le canton, est désormais public. Mi-juillet, seule une synthèse avait été présentée à la presse. La publication du document a été obtenue grâce à l'action de *La Liberté* et de *La Gruyère*, qui ont invoqué la loi sur l'accès à l'information et aux documents (Linif). Au nom de l'intérêt public, il a paru indispensable aux deux journaux d'avoir accès à toutes les informations avant un vote en décembre. A ce moment, les citoyens de Val-de-Charmey diront s'ils acceptent de nouveau d'aider la société, sachant que la commune a déjà épongé pour 5,7 millions de pertes en sept ans.

Cet audit affirme qu'il serait inutile de limiter l'exploitation des infrastructures à l'été. Cela aurait un impact négatif car le restaurant de Vounetz, dont la gestion peut être améliorée, rapporte davantage en hiver. De plus, abandonner le télésiège construit en 2012 serait dommageable, car cela diminuerait l'attrait de la station. Enfin, les auditeurs ont simulé six scénarios qui estiment les pertes, selon le nombre de jours d'ouverture, entre 300 000 et 500 000 francs/an. La variante «réaliste» (99 jours d'ouverture en été et 76 en hiver) donnerait une perte de 428 245 francs. En optimisant la gestion globale, une perte de 171 253 francs/an pourrait être atteinte. GCH